

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 DECEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00683

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIÉTAIRES AU TITRE DE L'OPAH-RU MULTI-SITES SUR LES QUARTIERS JACQUARD ET CHAPPE-FERDINAND-EDEN À SAINT-ETIENNE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 15 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 52 Nombre de pouvoirs : 10 Nombre de voix : 62

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE, Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Luc BASSON. Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, Régis CADEGROS. Mme Stéphanie CALACIURA, Μ. Gilles BOUDARD, M. Denis CHAMBE, André CHARBONNIER, Marc CHASSAUBENE, M. Μ. M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, Yves LECOCQ. M. Patrick MICHAUD, M. Gilles PERACHE. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs:

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE, M. Jean-Alain BARRIER donne pouvoir à M. Vincent BONY,

RECU EN PREFECTURE

Le 28 décembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99 DE-042-244200770-20231221-D202300683I0

Date de mise en ligne : 28 décembre 2023

M. Denis BARRIOL donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
M. David FARA donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET, M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET, M. Julien LUYA



DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 DECEMBRE 2023

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DE L'OPAH-RU MULTI-SITES SUR LES QUARTIERS JACQUARD ET CHAPPE-FERDINAND-EDEN A SAINT-ETIENNE

Par délibération du Conseil Métropolitain du 27 janvier 2020, Saint-Etienne Métropole a validé la mise en place d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat en renouvellement urbain (OPAH-RU) multi-sites sur les quartiers Jacquard et Chappe-Ferdinand-Eden à Saint-Etienne.

Une convention d'OPAH-RU signée le 03 décembre 2020 entre Saint-Etienne Métropole, la Ville de Saint-Etienne, l'Etat, l'ANAH, l'EPA de Saint-Etienne, le Département de la Loire, la Caisse d'Allocation Familiale de la Loire, l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, Action Logement Services et Procivis Forez-Velay, définit les objectifs, les modalités d'intervention des différents partenaires et le cadre financier des opérations.

Cette OPAH-RU a pour objectif d'accompagner les ménages en difficulté dans la réhabilitation de leurs logements sur une période de 5 ans. Pour cela, un accompagnement gratuit pour les propriétaires est mis en place pour favoriser la concrétisation des projets de travaux sur six thématiques : soutien à la primo-accession à la propriété, lutte contre la précarité énergétique, adaptation des logements à la perte d'autonomie, traitement de l'habitat indigne et dégradé, redressement ou valorisation des copropriétés fragiles, soutien à l'investissement locatif.

Les modalités d'intervention de la Métropole définies dans la convention d'OPAH-RU prévoient un cofinancement des travaux réalisés par les propriétaires, les syndicats de copropriétaires sur les logements ou les parties communes suivant des conditions de ressources et de performance énergétique des logements. Ces aides aux travaux font l'objet de programmations établies sur la durée de la convention d'OPAH-RU en fonction de l'avancement des opérations.

Le présent rapport a pour objet de présenter un projet au titre de l'OPAH-RU multi-sites sur les quartiers Jacquard et Chappe-Ferdinand-Eden. Il s'agit d'une aide aux travaux pour les parties communes. Le détail de cette opération est annexé au présent rapport.

Le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole s'élève pour ce projet à 5 116 € pour un montant global de travaux de 17 054 € HT.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- <u>approuve le projet présenté au titre de l'OPAH-RU multi-sites sur les quartiers</u> Jacquard et Chappe-Ferdinand-Eden ;
- <u>acte le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole à</u> hauteur de 5 116 € ;
- <u>autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité à signer</u> les pièces afférentes ;
- <u>la dépense correspondante sera imputée sur le budget habitat et cohésion</u> sociale des exercices 2023 et suivants article 20422, chapitre 20.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,

La secrétaire de Séance,

Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,

Sylvie FAYOLLE